

REPUBLIQUE FRANCAISE
AVIS DE DEPÔT DE LA DEMANDE DE

AL39 23
Affiché le
24/04/2023

Article R.421-9 du Code de l'Urbanisme

- CERTIFICAT D'URBANISME
- PERMIS DE CONSTRUIRE
- PERMIS DE DEMOLIR
- AUTORISATION DE LOTIR
- PERMIS DE CLOTURE
- DECLARATION DE TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE
- Déclaration préalable

Numéro d'enregistrement : DP0353242300007

Date d'enregistrement : 24/04/2023

Demandeur : M. Mme
Florence
ERNOUX

demeurant à : 4 La Croix aux Morts
35133 Laignelet

Adresse du terrain :
5 Le Couesnon

Surface hors oeuvre nette de la construction : m²

Surface hors oeuvre nette de la construction à démolir : m²

Hauteur du projet : m

Nombre de lots du lotissement :

Destination de la construction : abri de jardin

Service chargé du dossier (désignation, téléphone, adresse ...)

.....

- La décision vous sera notifiée à partir du :
- L'absence d'approbation de l'autorité compétente à partir du vaudra autorisation.
- Demande susceptible de faire l'objet d'un rejet.
Le demandeur dispose d'un délai de ... jours à partir de la notification du rejet
pour faire les recours suivants :
.....

Affiché le : 24/04/2023

Délivré le : 24/04/2023

Retiré le :

Le Maire de LA SELLE-EN-LUITRÉ

